



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

CONTRAT DE LOCATION ASSOCIATION DES DIABÉTIQUES DU MOIS DE MAI 2025

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales
VU l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques
VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°0068-2024 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire
VU l'arrêté n°319-2022 du Maire de la Ville de Pont-Audemer portant délégation de fonctions et de signature à Christophe CANTELOUP, 1er adjoint au Maire en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

CONSIDÉRANT la demande de Madame Sylvie COMMARE représentante de l'Association des Diabétiques à utiliser la salle rouge le 13 mai 2025 en vue d'accueillir : réunion

CONSIDÉRANT la nécessité de signer un contrat de location portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « rouge », située Place de Gaulle

Le Maire décide de signer avec l'association des Diabétiques, un contrat de location portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « rouge »,
La présente location est convenue à titre payant ainsi que les charges,

Fait à Pont-Audemer, le 27 mai 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

Christophe CANTELOUP